

Ecole

Nom :	Ecole centrale de Marseille
Sigle :	Ecole centrale de Marseille
Type :	Public
Académie :	Aix-Marseille
Sites de l'école :	Marseille, Nice

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2022/11

Objet de la demande d'accréditation

Diplôme : Bachelor en Sciences et Ingénierie
Spécialité(s) : Systèmes numériques (nouvel intitulé en remplacement de l'ingénierie responsable et transformations digitales)
Voie(s) : FISEA
Site(s) : Nice

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Ecole centrale de Marseille ;
- Vu le rapport établi par Sonia WANNER (membre de la CTI, rapporteur principal), Véronique RAIMBAULT (corapporteur), Hajer BAAZAOUI ZGHAL (experte internationale), Yvan CLEMENT (expert élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 18-19 novembre 2025 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Bachelor en Sciences et Ingénierie spécialité systèmes numériques, sur le site de Nice	FISEA	2026	2027-2028

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école

- Soutenir le déploiement du campus de Nice du point de vue :
 - De la gestion des locaux, notamment la mise en place des plateaux techniques et d'espaces dédiés à la vie étudiante, de la restauration ;
 - Des effectifs, conformément à la montée en charge attendue ;
 - Des ressources humaines associées.
- Animer la démarche qualité pour une mise en œuvre efficace, structurée et rapide sur l'ensemble des processus : Assurer la mise en place systématique des indicateurs de performance et de robustesse et l'appropriation par tous les personnels.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 18 novembre 2025

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 9 décembre 2025

La présidente
Claire PEYRATOUT

